



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	27	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 19 Janvier à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SPECQ André, Premier Vice-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 11/01/2023.

Présents : M. POIRIER Henri, M. GAUBOUR Jacques, M. GAL Olivier, M. HERVIN Claude, M. HADDAD Edmond, M. ROCHER Nicolas, M. WROBLEWSKI Didier, M. DUFUMIER Dominique, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. MONNEINS François, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, M. EPALLE Jean, M. MOREL Cyril, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. MOULA Nicolas, M. BARBIER Jean-Michel, M. CAZIEUX Jean-Marie

Suppléant(s) : M. GAL Olivier (de M. THERRY Eric), M. HERVIN Claude (de M. DUCLOS Jean-Noël), M. HADDAD Edmond (de M. FAUVIN Patrick), M. ROCHER Nicolas (de M. PIN Daniel), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric)

Absent(s) excusés : M. DESSE Daniel, M. DUCLOS Jean-Noël, M. VARON Bernard, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, Mme POLLET Clarisse, M. THERRY Eric M. DESHAYES François,

Absent(s) : M. MULLER Patrick, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MANSOUX Michel, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. COLLOBER Ernest, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. DE NOAILLES Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2023-012 – Autorisation au Président à demander les subventions liées à la DETR et la DSIL 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'appel à projet DETR et DSIL 2023 de la Préfecture du Val d'Oise

Considérant que le SICTEUB a deux projets afin de permettre au bâtiment administratif de répondre aux nouveaux enjeux de transition écologique et de rénovation thermique.

Considérant que le premier projet, consiste à basculer l'intégralité de l'éclairage du bâtiment, aujourd'hui en néon, en éclairage LED. Ces travaux s'inscrivent dans le premier volet de la DSIL – Rénovation thermique, transition écologique et développement des énergies renouvelables. Ces travaux ont été estimés à 32 000 € HT par un bureau d'études. Les estimations de notre maître d'œuvre annoncent une économie d'énergie de 2 415 € par an.

Considérant que le deuxième projet consiste à moderniser de la climatisation/chauffage du bâtiment administratif. Ces travaux s'inscrivent dans la rubrique n°4 de la DETR : Rénovation thermique de tous les bâtiments publics (modernisation des systèmes de chauffage). Ces travaux sur l'ensemble du bâtiment administratif seraient d'un montant estimatif de 150 000 €. Le remplacement du système de chauffage permettrait une économie d'énergie par an de 7 000 € sur la consommation électrique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les demandes de subvention concernant la DETR et la DSIL 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.
- **DIT** quand dans le cadre de l'appel à projet DETR, le SICTEUB est maître d'ouvrage dans la mise en place des travaux de rénovation énergétique. A ce titre, le syndicat s'engage à prendre en charge la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 23/01/2023
Le Président

